

4



Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 14 novembre 2024

DELIBERATION

Convention d'exploitation du fonds photographique et d'organisation des campagnes de couverture photographique des collections et espaces du musée du Louvre conclue avec le GrandPalaisRmn et le musée du Louvre-Lens

Vu l'article 17-16° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve la convention d'exploitation du fonds photographique et d'organisation des campagnes de couverture photographique des collections et espaces du musée du Louvre conclue avec le GrandPalaisRmn et le musée du Louvre-Lens et en autorise la signature par la Présidente-directrice de l'Établissement public du musée du Louvre.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration